

Evaluation de l'incitativité des interventions de l'Agence auprès des collectivités locales dans le domaine de la restauration physique des cours d'eau et des plans d'eau sur le bassin Rhône Méditerranée

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2010, le **Comité de Bassin Rhône-Méditerranée** a mis en place **un dispositif d'évaluation de ses politiques d'intervention**, afin de s'assurer de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficience de ses interventions.

Adoptée le 23 Octobre 2000, la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) fixe pour l'ensemble des pays européens des objectifs d'atteinte du « bon état chimique » et du « bon état écologique » des masses d'eau. En 2004, l'état des lieux réalisé sur le bassin RM a débouché sur l'élaboration du SDAGE et du Programme de Mesures 2010-2015, relayant ces objectifs d'atteinte du bon état.

Dans son 9^{ème} programme d'intervention (2007-2012), **l'Agence RM&C** a inscrit **des mesures destinées à faire émerger des actions de restauration physique des milieux aquatiques**. En septembre 2010, elle a mis en place **des règles de financement renforcé**, débouchant sur la mise en œuvre de mesures incitatives portant à 80% sa contribution pour les opérations de restauration de la continuité biologique et sédimentaire. A l'approche du 10^{ème} programme d'intervention, il est utile d'évaluer l'effet de ces mesures, en terme d'incitativité, afin d'en adapter si besoin les modalités, en particulier auprès des élus et des collectivités gestionnaires, acteurs déterminants de la gestion effective des cours d'eau et des plans d'eau sur le bassin Rhône Méditerranée.

Cette évaluation a pour objet **d'évaluer l'impact de l'incitativité des aides financières** que l'Agence de l'Eau propose pour la réalisation d'actions de restauration physique des cours d'eau ou plans d'eau. Elle vise notamment à estimer le poids de ces mesures par rapport aux autres facteurs en jeu, et à appréhender la cohérence de ce levier par rapport au contexte politique et réglementaire dans lequel il s'inscrit. Elle vise également à produire des préconisations finalisées pour envisager l'évolution des politiques concernées dans le cadre des futurs programmes d'intervention de l'Agence, et notamment son 10^{ème} programme en cours d'élaboration. Cette évaluation ne prend pas en compte les projets soutenus sur les axes Rhône et Saône, d'une envergure et nature éloignées des opérations privilégiées.

Par souci évident d'objectivité et d'impartialité, la mission a été confiée dans le cadre d'un appel d'offre au groupement de bureaux d'étude Contrechamp, EMA Conseil et ACTeon, développant une approche reposant à la fois sur le traitement des données disponibles et sur une large consultation de parties prenantes associées à cette politique, sous forme d'entretiens individuels et temps de travail collectifs avec les différentes catégories d'acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, partenaires techniques et financiers), d'une enquête par questionnaire auprès d'environ 220 porteurs de projets et de 16 études de cas choisies selon des critères diversifiant la région, le type de porteur et le type d'actions.

Chiffres-clefs

Les projets de restauration physique engagés au 9^{ème} programme de l'Agence (2007-2011)

- ⇒ **418 projets aidés pour un montant total de 66 M€ et un montant d'aides Agence de 27,5 M€** (taux d'aide moyen de 42%).
- ⇒ **49% d'études** (205 projets, coût moyen de 64 k€ avec des coûts variant de 6 400 à 206 200 €) représentant **20% des coûts** (13 M€) **et 51% de travaux** (213 projets), représentant 80% des coûts (52 M€).
- ⇒ **Continuité écologique** (97 projets, coût moyen de 310 k€ avec des coûts variant de 16 000 à 1 024 000 €) : passes à poisson (R1) pour moitié des projets en nombre et montants ; contournement et arasement (R2) pour un tiers des projets et effacement (R3) pour 13 % des projets.
- ⇒ **Restauration morpho-sédimentaire** (111 projets, coût moyen de 186 k€ avec des coûts variant de 6 500 à 765 600 €) : 40% de projets de diversification des habitats (R1) représentant 22% des montants, 59% de projets de restauration partielle (R2) représentant 75% des montants et 1% de projets de restauration complète (R3) pour les 3% de montant.
- ⇒ **Les travaux sur les plans d'eau** ne concernent que 5 projets avec un coût moyen de 404 k€.
- ⇒ **Les délégations de Rhône Alpes et Besançon cumulent ¾ des projets et environ 60% des montants engagés** ; le reste se répartissant équitablement en nombre entre les délégations de Marseille et Montpellier, mais avec des coûts globalement plus élevés en PACA.
- ⇒ **Evolution à la hausse** du nombre de projets **entre 2007 et 2010**, avec **en 2011 un tassement des projets de travaux** et une baisse des montants engagés (effet ponctuel ou tendance plus durable, lien avec la crise ?).
- ⇒ **Evolution marquée à la hausse** du taux d'aide moyen octroyé par l'Agence, passant de 40% en 2007 à 52% en 2011, tous projets confondus.
- ⇒ **Nette différenciation du taux d'aide moyen pratiqué par l'Agence** selon le type de projet, avec un net avantage aux projets « continuité écologique » (52%) par rapport aux projets « morpho-sédimentaires » (39%) et aux études (47%), **mais un taux d'aide cumulé tous financeurs peu différencié**.

Echos des bassins versants

Un élu rencontré en Languedoc-Roussillon, intéressé et vivant dans un moulin, explique clairement sa compréhension des phénomènes d'érosion et de transport solide : « *des enrochements et des curages, on en est revenu* »... Un autre élu de Rhône Alpes, président d'un syndicat porteur d'un contrat de rivière, malgré sa faible sensibilité écologique, aime à répéter « *que la rivière doit pouvoir vivre sa vie* », faisant clairement référence à l'espace de mobilité et à l'absence de nécessité de protéger systématiquement les berges, contrairement à la logique du syndicat dans les années 1980.

Sur ces rivières de plaine de Bourgogne, aménagées depuis le Moyen-âge pour tirer parti de leur potentiel énergétique, les seuils d'anciens moulins se succèdent à de courtes distances et la rivière emprunte souvent le tracé d'anciens biefs plutôt que celui de son lit mineur originel. Les questions d'état de référence sont prégnantes. Un gestionnaire regrette que certaines de ces rivières n'aient pas été classées au titre de masses d'eau fortement modifiées, ce qui éviterait des controverses jugées stériles, au regard de leur faible potentiel de restauration.

Le président d'un syndicat rhônalpin considère que la première étape de son travail consiste à maîtriser les tenants et les aboutissants des projets de restauration, avant d'aller les « vendre » à ses pairs, tant au sein du conseil syndical que des autres collectivités du territoire. Le chargé de mission reconnaît l'importance de cette implication, tout en regrettant un certain manque de poids et de charisme politique, également facilitateur...

9 questions à propos des principales conclusions de l'évaluation

Quels sont le rôle et le poids des élus par rapport à la restauration physique ?

La restauration physique ne constitue aujourd'hui ni une thématique d'intervention courante pour les collectivités gestionnaires de milieux aquatiques, ni une thématique prioritaire pour les élus locaux. Elle doit faire face à des freins divers sur un plan culturel (poids des représentations associées aux modes de gestion et d'aménagement pratiqués encore récemment), politique (sens et utilité des projets) et économique (coût de la restauration par rapport à celui de l'entretien, incertitudes sur les coûts et effets,...). Cependant, au regard de l'enquête menée auprès des porteurs de projets, près des 3 élus sur 4 estiment que ces projets peuvent favoriser la gestion globale de l'eau (inondation, qualité,...) et la moitié les envisage comme favorables à l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme,...). A contrario, un quart les juge comme des vecteurs d'accroissement des risques (inondation, érosion,...) et un tiers comme des freins au développement de leur territoire (urbanisme, aménagement,...).

Il est enfin nécessaire de distinguer des « élus porteurs », convaincus et investis mais peu nombreux. Ils consacrent une énergie importante à convaincre une grande majorité « d'élus suiveurs », parfois en alliance avec des « élus leaders », au poids politique plus affirmé et impliqués autour des questions de développement des territoires, aptes à favoriser l'intégration territoriale des projets.

L'Agence a-t-elle pris en compte cette posture des élus ?

L'Agence a bien saisi que des projets ayant une véritable portée sur la qualité des milieux doivent être conçus comme des « projets de territoire », servant différentes finalités environnementales, sociales et économiques. Le guide « Concevoir pour négocier », publié en 2011, offre ainsi un cadre tout à fait favorable, sans pour autant que cette orientation se traduise dans les relations de l'Agence avec les gestionnaires.

Sur le fond, l'Agence porte un discours, essentiellement motivé par les exigences relatives au cadre DCE/SDAGE/PDM, trop univoque et injonctif, pour susciter une adhésion de la part des élus. Il manque un discours politique clair en faveur de la restauration physique, susceptible d'en démontrer la pertinence et l'utilité, comme l'Agence avait su développer en faveur des zones humides, relayé par différentes initiatives de communication (Assises de bassin, Charte,...).

Sur la forme, les « élus porteurs » réclament une reconnaissance politique explicite de l'Agence pour convaincre leurs pairs et les acteurs locaux. Au contact du terrain, les chargés d'intervention sont considérés comme des interlocuteurs privilégiés des personnels techniques. Le déficit de légitimation des élus les plus dynamiques par l'Agence est patent.

Quel est le poids de la dimension économique sur les projets ?

L'économie globale d'un projet de restauration tient à différents facteurs, parmi lesquels les aides ne constituent qu'une dimension, qui ne peut justifier à elle seule un passage à l'acte. On distingue ainsi :

- La valeur intrinsèque du projet, résultant de la nature même du projet, de son ampleur, de son ambition, mais aussi de complexité du chantier ou du prix du foncier. L'incertitude sur ces coûts et leur évolution est

problématique.

- La valeur perçue est subjective et fortement liée au degré de compréhension et d'appropriation de l'utilité du projet par les élus. Une des clefs consiste à démontrer le « retour sur investissement » potentiel du projet en termes de « services rendus » à la population. Par ailleurs, l'acceptation des coûts s'accroît suite à la réalisation de premiers projets.
- Les moyens propres des maîtres d'ouvrage sont variables mais apparaissent le plus souvent limités au regard des sommes à investir. Les EPCI à fiscalité propre disposent en moyenne de budgets plus importants et d'une plus grande indépendance de décision que les syndicats spécialisés. Il est cependant difficile de conclure si le fait d'exercer diverses compétences joue comme une contrainte (concurrence budgétaire entre compétences) ou un atout (relativisation du budget restauration). Quant aux tensions actuelles sur les finances et les crédits aux collectivités, elles commencent à être évoquées comme un obstacle croissant.
- Les aides financières de l'Agence et d'autres partenaires (Départements, Régions,...), examinées ci-après.

Dans ce contexte, quelle est l'incitativité des aides de l'Agence ?

Elles constituent, pour les porteurs de projet informés, un signal déterminant de leur engagement en faveur de la restauration physique, notamment en amont lorsque se joue le principe de cet engagement. De même, la majoration des taux à 80% sur les actions de rétablissement de la continuité écologique constitue un signal favorable puissant, hors procédures contractuelles et autres soutiens financiers ; ainsi, parmi les projets aidés, la probabilité que ce soit un projet de restauration écologique est de plus de 50% lorsque les taux d'aides de l'Agence dépassent les 70%.

En revanche, alors que les partenaires institutionnels attendent des projets d'ambition suffisante pour infléchir les indicateurs d'état des milieux et ont défini des masses d'eau et ouvrages prioritaires, leurs aides n'offrent pas de signal clairement différencié suivant ces critères. A fortiori, les taux d'aide pratiqués par l'Agence n'indiquent pas de différence significative entre projets de niveaux d'ambition différents ou entre bassins prioritaires ou non.

L'obligation d'autofinancement des collectivités et de leurs groupements de 20%, à compter du 1er Janvier 2012, pourrait quant à elle avoir plus d'impact sur les porteurs des délégations méridionales, qui ont davantage bénéficié de financements entre 80 et 100%, avec à la clef des risques d'abandon ou de réduction de l'ambition des projets à venir.

Mais quoi qu'il en soit, l'incitation financière n'est pas suffisante pour favoriser des projets qui peinent encore pour de multiples raisons à trouver sens aux yeux des élus et des acteurs locaux.

La façon dont les financements sont alloués est-elle satisfaisante ?

Les possibilités de cofinancement apparaissent favorables aux projets de restauration physique, notamment grâce à la prise en compte de diverses finalités en lien avec les priorités des différents financeurs. Cependant, ces vocations multiples ne facilitent pas la gestion de ces aides. Les gestionnaires tendent à présenter leur projet différemment selon le financeur sollicité, affectant sa lisibilité d'ensemble et pouvant réduire sa probabilité d'engagement, son ampleur ou sa vocation écologique.

Ces pratiques de co-financements peuvent aussi réduire ou annuler l'incitativité de certaines aides par compensation des différents taux pratiqués. En outre, les Régions et les Départements, traditionnellement co-financeurs de ces projets, sont actuellement dans une situation d'incertitude quant à leur capacité future à intervenir (ressources en baisse, réforme de leurs compétences).

Enfin, le 9^{ème} programme de l'Agence envisageait des mesures d'aides complémentaires (prêts sans intérêt, aides compensant le coût de remboursement d'emprunts), qui n'ont pas connu d'applications concrètes. Dans le contexte actuel de tensions sur les finances des collectivités, ces mesures revêtent un intérêt renouvelé.

Quels sont les autres moteurs des projets ?

La seule raison écologique ne suffit pas à conférer un sens appropriable par la majeure partie des élus et acteurs locaux. La prise en compte de différentes finalités autour d'un même projet constitue la principale voie à suivre pour promouvoir ce type de projet, comme énoncé par la démarche du Groupe d'appui à la restauration physique initié par l'Agence.

Aux yeux des élus, ces projets entretiennent des liens étroits avec la gestion curative des risques d'inondation et des dysfonctionnements morphodynamiques impactant les activités humaines (incision, atterrissement/érosion de secteurs à enjeux, ...), la gestion préventive des risques au travers notamment de l'entretien courant des lits et des berges, l'aménagement et la gestion à visée paysagère et récréative des abords de cours d'eau et plans d'eau ou encore la gestion des espèces invasives. Pour bon nombre d'acteurs, il paraît donc important que ces projets de restauration éco-morphologique intègrent pleinement la gestion physique des cours d'eau et plans d'eau.

L'Agence et ses partenaires sont-ils capables de soutenir les différentes finalités des projets ?

Pour diverses raisons, les partenaires institutionnels et notamment l'Agence sont parvenus à cloisonner leurs interventions. Par exemple, la dichotomie entre les aides dédiés à la gestion des risques (PAPI relevant des services de l'Etat) et à la restauration écologique des milieux aquatiques (Contrats de bassin versant ou autres contrats thématiques Agence) tend à s'accroître. Cette approche n'est pas comprise par les gestionnaires, auprès desquels a été promue « une vision globale » de cette gestion. Cette situation peut s'avérer néfaste aux actions à vocation plus écologique, en mettant en concurrence volets écologique et hydraulique, les élus se recentrant sur le second volet auquel ils sont plus sensibles.

Cependant, l'Agence a récemment fait un pas important en acceptant, dans certains cas, de prendre en compte ces autres finalités dans le cadre d'aides négociées avec les gestionnaires. Mais ce choix réclame de sortir d'une logique d'aide uniforme et stable sur la durée d'un programme d'intervention. De plus, les chargés d'intervention de l'Agence, a priori situés en première ligne de cette négociation, s'interrogent sur la faisabilité d'une telle approche « au cas par cas ». Outre une pratique nouvelle pour eux, ils craignent des difficultés internes de validation des résultats de la négociation, avec à la clef, en cas de refus de l'Agence, leur mise en porte-à-faux vis-à-vis des gestionnaires.

A contrario, quels sont les principaux freins opérationnels auxquels les projets et leurs porteurs sont confrontés ?

Toutes les parties prenantes estiment manquer d'expertise face à la complexité technique de l'ingénierie de la restauration morpho-écologique, nécessitant de croiser hydrobiologie et hydromorphologie. Peuvent être aussi requises d'autres approches scientifiques (hydraulique, hydrogéologie, ...), socio-économiques ou culturelles (économie de l'environnement, sociologie, histoire, ...). A l'aval du processus d'élaboration, des expertises juridiques et foncières peuvent s'avérer également nécessaires. Ce déficit d'expertise associé au manque de stratégie explicite quant aux objectifs visés tend à accroître les incertitudes sur les effets escomptés sur les milieux et sur de possibles effets secondaires sur les risques, les nappes, ... ou encore sur les usages. Il peut également expliquer les futures dérives quant au coût des projets. Ce qui ne rassure pas forcément les élus.

La restauration morpho-sédimentaire interroge aussi la place des cours d'eau sur les territoires, notamment au travers de l'accroissement de leur espace de mobilité. Cette situation crée les conditions d'une confrontation avec d'autres politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, agriculture et/ou forêt), peu pratiquées par la plupart des gestionnaires. La maîtrise foncière est pour sa part une préoccupation acquise mais un chantier relativement nouveau, exigeant relations avec les porteurs de ces politiques et compétences techniques

spécifiques.

Enfin, il semble que bon nombre des collectivités impliquées dans l'entretien des cours d'eau ne disposent pas des compétences statutaires nécessaires à la réalisation de travaux de restauration plus ambitieux. L'enjeu est de pouvoir intervenir sans risques de contestation de leur légitimité et d'assurer la cohérence d'actions répondant à différentes finalités, dont notamment la gestion des risques et la valorisation des milieux aquatiques. La réforme des collectivités en cours ouvre de ce point de vue une fenêtre potentiellement favorable pour une remise à plat. Et s'il ne s'agit pas de privilégier un type de structure donné, entre syndicats spécialisés et EPCI généralistes, la cohérence d'intervention à l'échelle de bassins versants opérationnels reste une priorité, pour assurer une cohérence des actions au regard des enjeux des milieux concernés.

Quelle est la cohérence d'intervention des principaux partenaires techniques et financiers ?

L'Agence bénéficie d'un regard positif de la part des gestionnaires consultés. Son appui financier est plébiscité et son soutien politique attendu localement. Son appui technique paraît moins déterminant, sachant d'autres soutiens sont mobilisés (ONEMA, bureaux d'études,...). Cependant, des critiques s'expriment quant au renforcement de ses injonctions, ainsi qu'au déficit de visibilité de ses financements au regard de projets exigeant en moyenne 4 à 5 ans pour être réalisés.

Les services de l'Etat (DREAL, DDT, ONEMA) sont marqués par le sentiment d'une réduction de leur expertise, disponibilité et réactivité, en écho à la Révision Générale des Politiques Publiques. Les gestionnaires évoquent une perte de proximité et un recentrage sur les missions réglementaires, au détriment de l'accompagnement des projets. Les agents concernés admettent ces difficultés. L'ONEMA dispose d'une reconnaissance de son expertise notamment sur la continuité biologique.

En termes de coordination, le partage des objectifs associés au cadre DCE/SDAGE/PDM est acquis. Au niveau du bassin, la création d'un groupe dédié, associant Agence, DREAL de bassin et ONEMA, vise à impulser une dynamique générale (information, formations, suivis,...). Au niveau régional, un partenariat entre les référents thématiques des délégations de l'Agence et des DREAL se met progressivement en place. En revanche, cet effort de coordination ne touche pas les chargés d'intervention de l'Agence et agents des DDT et de l'ONEMA. Les gestionnaires le regrettent, lorsqu'ils constatent des discordances de points de vue ou d'avis sur certains projets, très mal vécues localement.

Quant aux Départements et aux Régions, ils sont investis de façon très variable, tout en tenant au maintien de structures locales de gestion. Certaines Régions envisagent également une complémentarité d'intervention sur la continuité écologique, au titre de leur compétence Trame verte et bleue.

Echos des bassins versants

Dans cette communauté de commune du nord du bassin, l'entretien et la restauration des rivières constituent les compétences maîtresses de son implication sur l'environnement. L'attachement des populations à ces cours d'eau, à la fois vecteurs de risques et dispensateurs de lieux de baignade fortement fréquentés, a pu justifier ce choix, qui permet à cette collectivité de porter les projets de restauration morpho-sédimentaires les plus ambitieux que nous ayons rencontrés (reméandrages, opérations d'animation foncière visant à accroître l'espace de mobilité du cours d'eau,...).

Cet élu, porteur d'un projet de restauration exigeant un soutien significatif de l'Agence, met en avant le danger de la croissance conjuguée de l'attractivité de ses financements et de l'imposition de ses propres priorités. Il craint que la nécessité d'obtenir des moyens pour certains projets amène les élus à accepter d'en porter d'autres sur une même thématique ou sur une autre,... jusqu'au moment où les élus estimeront être

instrumentalisés par l'Agence en contradiction avec les besoins de leur territoire et leur légitimité démocratique. Le contexte actuel de tension sur les finances publiques lui paraît favoriser ce type de risque.

Cette animatrice de SAGE témoigne de réductions importantes d'aides suite aux premières phases de négociation jusqu'à apprendre qu'un soutien, tant attendu de 100%, ne pouvait plus être obtenu. Elle évoque à ce titre les effets délétères sur les élus et les acteurs locaux, qui « ne comprennent pas » ce choix et qui participe à la perte sur la perte de lisibilité des aides Agence.

Ce projet de restauration vise à redonner un espace de liberté sur un linéaire d'une dizaine de kilomètres, avec une emprise de l'ordre de 500 ha. La collectivité a donc souhaité lancer avec l'appui de l'Etat puis du Conseil général, des opérations communales d'aménagement foncier, avec l'ambition d'acquérir 250 ha. Seules 2 communes sur 6 ont accepté ces opérations, qui ont permis d'acquérir 80 ha sur 2 à 3 ans. Pour le gestionnaire, l'intérêt de cette approche est d'avoir été conduite comme une opération globale de remembrement, jouant sur des capacités d'échange et de négociation sur l'ensemble du territoire communal. Une approche restreinte aux terrains concernés aurait sans doute fait face à davantage de blocages.

L'atelier « porteurs de projet » de la délégation de Besançon a esquissé un débat intéressant sur la question de la « lisibilité » biologique des effets des actions de restauration physique. Les uns défendant que même quelques petites actions « qui vont dans le bon sens » mais dont l'effet individuel n'est pas forcément lisible doivent être menées ; les autres souhaitant n'engager que des projets dont les effets seront lisibles sur la biologie, donc sur des linéaires déjà importants.

Lors de l'atelier de Lyon, un technicien a expliqué que du fait du doute sur les effets escomptés, il préférerait engager de petits projets peu dispendieux et attendre de voir leurs résultats avant d'en envisager de plus importants.

Cette restauration d'un seuil situé en montagne en vue de sa franchissabilité, donne l'exemple d'un coût multiplié par 4 entre l'estimation initiale dans la fiche-action du contrat de rivière (60 K€) et le coût du projet une fois étudié par le maître d'œuvre (250 K€), sachant que cette solution prend une marge de sécurité importante face au risque de déstabilisation future de l'ouvrage, situé sur un torrent très actif en zone urbanisée.

Perspectives

Les 15 propositions de l'équipe d'étude

Ces propositions sont structurées autour de 4 objectifs stratégiques complémentaires.

Objectif 1 : Des projets portés par des collectivités compétentes et reconnues

Cet objectif repose sur l'idée que la présence de collectivités impliquées dans la gestion globale des cours d'eau et dotées des compétences nécessaires constitue la condition première à la mise en place d'actions de restauration physique.

1. **Etre en capacité d'être interlocuteur des élus** des collectivités gestionnaires (*Posture/Organisation interne*)
2. **Travailler plus en confiance avec les techniciens des structures gestionnaires**, notamment lors de la définition des futures priorités en matière de restauration éco-morphologique, et les aider dans le développement de leurs missions (*Posture/Financement*)
3. **Accompagner**, sur fond de réforme des collectivités, **l'optimisation de la structuration des structures gestionnaires** de bassins versants et de leurs compétences en matière de gestion physique (*Posture/Conseil*)

Objectif 2 : Des projets ancrés sur leur territoire

Cet objectif renvoie au fait que l'ancrage territorial des projets paraît être la principale réponse susceptible de leur conférer un sens et une utilité aux yeux des élus et de certains acteurs locaux. D'ores et déjà promu dans le cadre de l'approche méthodologique développée par l'Agence (GARP), cet axe mérite cependant des mesures complémentaires, pour rencontrer un écho satisfaisant.

1. **Bâtir et diffuser un discours politique générique** susceptible de conférer du sens à la restauration éco-morphologique (*Communication*)
2. **Décloisonner** autant que possible **le(s) programme(s) d'intervention des financeurs** en matière de gestion physique des cours d'eau (*Posture/Partenariat*)
3. **Etre en capacité de mettre en œuvre une réelle négociation autour des projets**, en assurant un repérage et une répartition des rôles en interne Agence (*Posture/Organisation interne*)
4. **Développer et valoriser une expérimentation de type recherche-action** en faveur du rapprochement avec les autres politiques d'aménagement du territoire (*Expérimentation-Ingénierie*)
5. **Soutenir le développement d'une politique de maîtrise foncière**, en dotant les acteurs locaux d'une expertise en matière juridique et foncière et en soutenant une politique globale de maîtrise foncière (*Ingénierie-Conseil*)

Objectif 3 : Des projets financés de façon incitative

Si l'adaptation des financements de l'Agence en 2009 témoigne d'une réelle volonté à rendre ses aides plus incitatives, les constats et analyses effectuées permettent de considérer que l'incitativité financière des aides doit et peut sans doute être accrue.

1. **Afficher clairement les mesures financières** et les appliquer effectivement (*Financement/Communication*)

2. **Maintenir des taux d'aides cumulés globalement élevés** et envisager de nouvelles clefs pour **les différencier en fonction de différents critères** avec l'application (1) de taux différenciés en fonction des critères d'ambition et de priorité des projets (2) d'une aide au projet dans sa globalité, intégrant ses autres vocations et effets secondaires induits et (3) d'une dégressivité des aides en lien avec la réglementation (*Financement*)

3. **Maintenir les pratiques de cofinancement** et assurer une cohérence d'intervention entre partenaires financiers (*Financement / Partenariat*)

4. **Adapter et appliquer les mesures d'avance et de prêts** aux structures gestionnaires (*Financement*)

Objectif 4 : Des projets mieux conçus sur un plan technique

Souffrant d'un manque d'expertise et de cadres méthodologiques, en lien avec la nouveauté et le cloisonnement des sciences concernées, les projets éco-morphologiques nécessitent le rapprochement d'experts de disciplines différentes (hydrobiologie, morphodynamique, hydraulique, ...) et la poursuite d'un appui méthodologique, tant en termes de suivi que de formation.

1. **Renforcer la pluridisciplinarité**, notamment des études/approches stratégiques préalables (Ingénierie-Conseil)

2. **Poursuivre l'accompagnement méthodologique** avec la production de cahiers des charges types et la formation des techniciens (Ingénierie-Accompagnement)

3. **Aider à la mise en place, à la pérennisation et à la valorisation des suivis de projets** dans le cadre global des observatoires des milieux aquatiques (Conseil / Financement)